

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00961 Numéro SIREN : 837 813 716 Nom ou dénomination : 3JPAREBRISE

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2023 sous le numéro de dépôt 8709

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code Général des Impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 2023
Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal ☐	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
3JPAREBRIS 44 Avenue du Maréchal Lattre de Tassigny 77400 LAGNY SUR MARNE				
SIRET	83781371600029			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
44 Avenue du Maréchal Lattre de Tassigny 77400 LAGNY SUR MARNE				
REGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
SIRET				
B ACTIVITE				
Activités exercées	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	45 609
	Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art.44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐			
Entreprise nouvelle, art.44 septies ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W ☐				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)				
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :				
N°				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :				
N°				
H SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE ☒				
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé : COGILOG				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr				
Noms, adresses et téléphones :				
Du professionnel de l'expertise comptable : SARL CJCONSULTEAM, 117 av du Général Leclerc 77400 LAGNY SUR MARNE, Tel. 0164760639				
Du conseil :				
Du CGA ou du viseur conventionné :				
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur : <i>certifié à l'origine</i>				
CGA/OMGA ☐	Viseur conventionné ☐	Identité du déclarant :		
		Date: 15052023	Lieu: LAGNY SUR MARNE	
		Qualité et nom du signataire:		
		Signature: MR GHANI Mustapha, Président		
ECF ☐	Prestataire			

Nombre de reçus délivrés

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3JPAREBRISE

Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 44 Avenue du Maréchal Lattre de Tassigny 77400 LAGNY SUR MARNE

SIRET 8 3 7 8 1 3 7 1 6 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois 12

Durée de l'exercice précédent 12

					Exercice N dont le		Exercice N-1 dont le			
					3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1			
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	2 500	012	2 810	(310)	310		
		Autres*	014	500	016	500				
	Immobilisations corporelles*		028	14 309	030	8 513	5 795	8 424		
	Immobilisations financières* (1)		040	2 499	042		2 499	2 499		
	Total I (5)		044	19 808	048	11 824	7 984	11 233		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			142		
		Marchandises*	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			26		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	3 928	070		3 928	7 796		
		Autres* (3)	072	6 716	074		6 716	5 273		
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	1 647	086		1 647	55 027		
	Charges constatées d'avance*		092		094					
	Total II		096	12 291	098		12 291	68 263		
	Total général (I + II)		110	32 098	112	11 824	20 275	79 496		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	1 000	1 000			
	Écarts de réévaluation				124					
	Réserve légale				126	100	100			
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)				132					
	Report à nouveau				134	11 889	25 303			
	Résultat de l'exercice				136	(52 446)	(13 415)			
	Subventions d'investissement				137					
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142	(39 458)	12 988			
Provisions pour risques et charges Total II				154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	35 900	58 198			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	18 500	5 133			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169 1 397)				172	5 333	3 177			
	Produits constatés d'avance				174					
	Total III				176	59 733	66 508			
Total général (I + II + III)						180	20 275	79 496		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées

[illegible][illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C
2023Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3JPAREBRISE

Néant * ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	2 500	402		404		406	2 500	
	Autres	410	500	412		414		416	500	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 430	442		444		446	1 430	
	Installations générales, agencements divers	450	10 381	452		454		456	10 381	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 498	472		474		476	2 498	
	Immobilisations financières	480	2 499	482		484		486	2 499	
TOTAL		490	19 808	492		494		496	19 808	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495	2 190	497	620	498		499	2 810	
Autres immobilisations incorporelles		500	500	502		504		506	500	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	762	532	286	534		536	1 048	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 033	542	1 630	544		546	5 663	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 091	562	712	564		566	1 803	
TOTAL		570	8 576	572	3 248	574		576	11 824	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme				
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3JPAREBRISE

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	6 761
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	6 761
Déficits de l'exercice	860	45 609
Total des déficits restant à reporter	870	52 370

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 134 bis du CGI	325		381
	dont cotisations facultatives Madelin	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

3JPAREBRISÉ				Néant * ☒	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)				137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, reportez un montant à égal à 0 au cadre C du n° 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 7 8 1 3 7 1 6 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3JPAREBRISÉ

ADRESSE (voie) 44 Avenue du Maréchal Lattre de Tassigny

CODE POSTAL 77400 VILLE LAGNY SUR MARNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GHANI Prénom(s) MUSTAPH

Nom marital % de détention 34,00 Nb de parts ou actions 34

Naissance : Date 24/12/1982 N° Département 77 Commune LAGNY SUR MARNE Pays FRANCE

Adresse : N° 29 Voie COTE DAINVILLE

Code Postal 77580 Commune VILLIERS SUR MORIN Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BOUKADDOUR Prénom(s) MOUSTAFÀ

Nom marital % de détention 66,00 Nb de parts ou actions 66

Naissance : Date 20/04/1981 N° Département 77 Commune BROU SUR CHANTEREINE Pays FRANCE

Adresse : N° 10 Voie RUE MICHEL PLACE

Code Postal 77400 Commune DAMPMART Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant * ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 3 7 8 1 3 7 1 6 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3JPAREBRISSE

ADRESSE (voie)

44 Avenue du Maréchal Lattre de Tassigny

CODE POSTAL

77400

VILLE

LAGNY SUR MARNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 3JPAREBRISE

du 01012022

Adresse 44 Avenue du Maréchal Lattre de Tassigny 77400 LAGNY SUR MARNE

au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE								
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 75 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2022 (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 2022	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire MR GHANI Mustapha, Président		À LAGNY SUR MARNE le 15052023	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

Le 06 juin 2023 à 17 heures, les actionnaires de la société 3JPAREBRISE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, se sont réunis au siège social 44 Avenue du Maréchal Lattre de Tassigny 77400 LAGNY SUR MARNE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires

Étaient présents :

- Mr GHANI MUSTAPHA demeurant 29 cote de Dainville 77580 Villiers Sur Morin titulaire de 34 actions.
- Mr BOUKADDOUR MMOUSTAFA demeurant 10 RUE MICHEL PLACE 77400 Dampmart titulaire de 66 actions.

L'assemblée est présidée par MR GHANI Mustapha, gérant.

Le Président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble actions, représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du C. Com.
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

BM.
176

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour l'edit exercice, un résultat déficitaire de 52 446,39 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujetés à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 6 837,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 0,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'edit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Les comptes présentés font ressortir un montant total à apurer de 40 557,83 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022	(52 446)
Report à nouveau	11 889
Réserves distribuables	
Total	(40 558)

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	(40 558)
Total	(40 558)

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à

Le Président

MR GHANI MUSTAPHA

MR BOUKADDOUR MOUSTAFA

